



## GUIDE DES FORMALITÉS REQUISES AUX CONCOURS PROFESSIONNELS D'ENTRÉE EN 2024 À L'ENA

Ce guide est conçu pour expliquer les opérations à accomplir en vue de faire acte de candidature aux concours professionnels d'accès en **2024** à l'École Nationale d'Administration (**ENA**).

Les instructions ci-après énumérées doivent être observées par l'ensemble des candidats.

L'objectif est d'organiser des concours transparents.

### I- LES PRÉREQUIS

- 1  se rendre sur la plateforme unifiée de gestion des concours administratifs MFP-ENA ;
- 2  télécharger l'arrêté d'ouverture des concours professionnels ;
- 3  lire attentivement les conditions de candidature pour le concours visé ;
- 4  s'assurer de remplir les conditions de candidature ;
- 5  s'assurer de faire partie d'une famille d'emploi représentée à l'ENA ;
- 6  se munir d'une copie de sa pièce d'identité (CNI, Passeport, Attestation d'Identité avec photo) en cours de validité, scannée au format PDF ou JPG ;
- 7  se munir d'une copie de son certificat de première prise de service dans l'emploi actuel, scannée au format PDF ou JPG ;
- 8  se munir d'une copie de son arrêté de nomination ou de promotion dans l'emploi actuel, scannée au format PDF ou JPG ;
- 9  s'enregistrer sur la plateforme en utilisant l'option « démarrer mon inscription » ;
- 10  créer son espace candidat à l'aide d'identifiants uniques ;
- 11  téléverser une copie scannée des documents suivants (au format PDF ou JPG) :
  - la pièce d'identité en cours de validité ;
  - le certificat de première prise de service dans l'emploi actuel ;
  - l'arrêté de nomination ou de promotion dans l'emploi actuel ;
- 12  finaliser son inscription ;
- 13  se connecter à son espace candidat pour téléverser les documents ci-après en fonction de leur disponibilité :
  - une attestation de présence au poste signée par le supérieur hiérarchique ;
  - une attestation de non-sanction disciplinaire délivrée par le conseil de discipline de la Fonction Publique ou de l'organisme employeur, le cas échéant ;
  - une attestation à renseigner, disponible sur le site internet de l'ENA, signée par le Ministre ou son représentant, ou le Directeur de l'EPN dont relève l'intéressé(e), l'autorisant à présenter sa candidature ;



**Nota Bene :**

1- les candidats non-admis de la session 2022 peuvent conserver et mettre à jour leurs données d'inscription en utilisant simplement le numéro de table ou le numéro d'inscription afférent à ladite session ;

2- le téléversement des documents énumérés au point 11 doit se faire impérativement au cours de l'inscription en ligne.

3- le téléversement des documents énumérés au point 13 peut se faire après l'inscription en ligne, mais avant la date butoir.

**II- LE PAIEMENT EN LIGNE DES FRAIS DE COURS DE PRÉPARATION (50.000 FRANCS CFA) ET DE KIT NUMÉRIQUE (4.000 FRANCS CFA)**

1  disposer d'un compte mobile money (Orange, MTN, Moov) ou d'un compte WAVE approvisionné ;

2  se connecter à son espace candidat ;

3  sélectionner le cycle visé ;

4  effectuer le paiement en ligne ;

5  imprimer les reçus.

6  téléverser dans son dossier en ligne, via son espace candidat, le reçu de paiement du kit numérique.

**III- LA PRISE DE VUE**

1  se connecter à son espace candidat ;

2  prendre un rendez-vous pour la prise de vue ;

3  se rendre à la date indiquée, au lieu choisi, muni de ses fiches de candidature, pour effectuer sa prise de vue.

**NB : la prise de vue peut se faire aussi bien à l'ENA que dans les Directions Régionales de la Fonction Publique d'Abengourou, d'Abidjan, de Bondoukou, de Bouaké, de Daloa, de Gagnoa, de Korhogo, de Man, de San-Pedro et de Yamoussoukro).**

**IV- LE PAIEMENT EN LIGNE DES FRAIS DE CONCOURS (45.000 FRANCS CFA)**

1  disposer d'un compte mobile money (Orange, MTN, Moov) ou d'un compte WAVE approvisionné ;

2  se connecter à son espace candidat ;

3  effectuer le paiement en ligne ;

4  imprimer le reçu.

**IMPORTANT**



- 1- Toutes ces étapes sont obligatoires ;**
- 2- Il n'y a pas de dépôt de dossiers physiques de candidature à l'inscription.**
- 3- Les compositions écrites se dérouleront uniquement à Abidjan ;**
- 4- Ne sont autorisés à prendre part aux compositions écrites, que les candidats régulièrement inscrits, s'étant acquittés de tous les frais exigés et dont les dossiers téléversés en ligne sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur ;**
- 5- Seuls les candidats déclarés admissibles subissent les épreuves orales ;**
- 6- À l'issue des épreuves orales, les candidats définitivement admis seront soumis à la visite médicale et au dépôt d'un dossier physique de candidature à l'ENA.**

